



Formation

Conducteur de Presse Numérique



Un métier passionnant et qualifié dans le domaine de l'impression



Une formation professionnelle et qualifiante dans la communication imprimée



Une intégration professionnelle réussie en entreprise



Plongez dans le monde de l'impression et des technologies de la communication.

Optez pour la formation

Conducteur de presse numérique certification CQP

Quels sont les objectifs de la formation ?

Former des professionnels qualifiés capables de :

- gérer la production de supports imprimés
- piloter de manière autonome des systèmes numériques d'impression de la réception et vérification des fichiers à la finalisation de la commande
- s'adapter aux évolutions technologiques.

Les + de la formation ?

- des intervenants et formateurs issus du monde professionnel;
- des rencontres avec des professionnels et des fournisseurs;
- des visites d'entreprises au cours de la formation;
- l'accès à un parc matériel performant.

Durée de la formation ?

- formation en alternance sur 10 mois;
- 406 heures de formation (une à deux semaines par mois en centre de formation).

Les avantages pour l'entreprise ?

Investir dans le potentiel de ces opérateurs, c'est :

- garantir la compétitivité de l'entreprise grâce à l'optimisation des moyens de production;
- certifier l'engagement qualité mis en oeuvre par l'implication de l'équipe;
- pérenniser la notoriété de l'entreprise au regard de l'expertise métier.

Stagiaires

QUI PEUT POSTULER ?

Des étudiants de niveau BAC dans le cadre d'un **contrat de professionnalisation**.

Les avantages du contrat de professionnalisation :

- vous suivez une formation en alternance : vous combinez travail en entreprise et formation théorique;
- vous vous professionnalisez. L'entreprise, par le biais du tuteur, vous transmet ses savoir-faire;
- vous êtes rémunéré pendant votre formation en tant que salarié;
- vous mettez en pratique les enseignements théoriques;
- vous accédez plus facilement à l'emploi grâce à l'expérience professionnelle acquise.

Des salariés :

- dans le cadre du **compte personnel de formation** (CPF);
- dans le cadre de la **période de professionnalisation**;
- dans le cadre d'un **congé individuel de formation** (CIF).

OBJECTIF

- Vous validez vos compétences par l'obtention du CQP Conducteur de presse numérique inscrit au RNCP sous le numéro 24 99.

LE PRÉMÉDIA (133h)

- l'environnement graphique ;
- les fondamentaux de la production graphique ;
- la standardisation d'un flux prépresse ;
- le fichier PDF ;
- la gestion et le stockage des fichiers ;
- couleurs et colorimétrie.

LE PLURIMÉDIA (49h)

- les fondamentaux de l'imposition ;
- l'essentiel des procédés d'impression ;
- le procédé d'impression numérique ;
- les consommables ;
- l'essentiel de la finition, de l'ennoblissement, du routage et de l'expédition ;
- conduite d'un massicot.

LA PRODUCTION (140h)

- production d'imprimés ;
- l'impression personnalisée ;
- le publipostage avec InDesign ;
- la maintenance et les hotlines ;
- gestion de production et amélioration continue ;
- la Qualité, la Sécurité, la Santé et l'Environnement (QSSE).

COMMUNICATION ET EXAMEN (84h)

- communication et négociation ;
- veille technologique ;
- préparation à l'examen CQP.



ÉPREUVES CERTIFICATIVES

Le candidat passe une épreuve certificative :
le CQP Conducteur de presse numérique.

Entreprises

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui propose des conditions d'embauche souples. Il permet de former une personne aux besoins spécifiques de votre entreprise et d'apprécier, au fil du parcours, sa montée en compétences. Les avantages du contrat de professionnalisation :

- financement de la formation pris en charge par l'OPCA (***) ;
- rémunération variable en fonction de l'âge et du niveau de formation initiale du bénéficiaire ;
- absence de prise en compte dans l'effectif ;
- aides financières et exonérations de charges ;
- possibilité d'embaucher en CDD ou en CDI.

Pour plus d'informations, contactez OPCA 3+ www.opca+.fr

LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

Prise en charge des dépenses engagées pour les actions d'évaluation, d'accompagnement et de formation par l'OPCA par accord de branche. L'OPCA peut également prendre en charge les coûts liés à l'exercice de la fonction tutorale.

Pour plus d'informations, contactez OPCA 3+ www.opca+.fr

LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF)

C'est un congé qui permet au salarié de s'absenter de son poste, afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconverter. Le CIF est ouvert sous conditions.

Pour plus d'informations, contactez votre OPACIF (****).

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

La mobilisation des heures CFP par le salarié peut être abordée au cours de l'entretien professionnel.

(***) OPCA : ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR AGRÉÉ.

(****) OPACIF : ORGANISME PARITAIRE AGRÉÉ POUR LE FINANCEMENT DU CIF.



CONTACTS, INSCRIPTIONS, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT FINANCIER



Gestion de la formation

Grafipolis

Bât. Pôle des Arts Graphiques
1 place Albert-Camus
CS 87519
44275 Nantes cedex 2
www.grafipolis.fr

Conseillère formation continue

Angélique Eléouët
a.eleouet@grafipolis.fr
02 40 50 24 47
06 44 15 06 60



Conseil et financement

Contactez votre OPCA

